



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan u tipatshimunuau

La planification successorale et l'administration d'une succession

LA PLANIFICATION SUCCESSORALE prévoit les modalités de transmission du patrimoine (biens, actifs, etc.) avant le décès, dans le respect des dernières volontés de la personne décédée.

Préparer et rédiger votre testament

Le testament est le document essentiel pour faire connaître vos volontés. Il sert notamment à indiquer à qui vous voulez laisser vos biens, désigner un administrateur, c'est-à-dire une personne qui se chargera d'administrer ceux-ci et prévoir qui sera le tuteur de vos enfants mineurs advenant le décès préalable de l'autre parent. Le testament est le meilleur moyen de garantir le respect de vos dernières volontés. Il permet également d'éviter que vos biens soient partagés à vos héritiers selon les règles de la Loi sur les Indiens.

Rassembler et examiner tous les documents qui concernent votre succession. Faites la liste des principaux documents, dont :

- a) Les attestations de naissance, de décès, de mariage et de divorce;
- b) Les titres de propriété et les hypothèques;
- c) Les numéros des comptes bancaires;
- d) Les numéros des comptes de placement en valeurs mobilières;
- e) Les numéros des polices d'assurance;
- f) Les renseignements sur les arrangements funéraires et le lieu de sépulture.

Finalement, faites en sorte que vos exécuteurs sachent où trouver ces renseignements.

L'administration d'une succession

Suite au décès d'un individu, deux principales formalités sont à compléter :

1. L'ouverture d'un dossier de succession pour les **Indiens inscrits vivant sur réserve uniquement**.
2. La déclaration du décès au Registre des **Indiens pour tous les Indiens inscrits vivant hors ou sur réserve**;
 - a) Par le salon funéraire
 - b) Par l'administrateur du Registre des Indiens (ARI)

Les Pekuakamiulnuatsh sont dans l'obligation, en vertu de la Loi sur les indiens, de faire la déclaration du décès. Pour les personnes qui habitent à Mashteuiatsh, il est important d'entreprendre rapidement la démarche de nomination d'un administrateur de succession pour le règlement d'une succession.

Pour obtenir des informations ou de l'aide

Gisèle Launière
Agente au service aux membres
Téléphone : 418 275-5386, poste 6978
courriel : gisele.launiere@mashteuiatsh.ca

Un projet de recherche pour la constitution des Pekuakamiulnuatsh

Kuei!

Nous sommes l'équipe de l'Université du Québec à Montréal (UQAM) qui travaille sur le projet de recherche *Tantsheeishi nashekanitsh ka ui pukuhutishuanuatsh Pekuakamiulnuatsh - vers une constitution des Pekuakamiulnuatsh* : Doris Forget, professeure au département des sciences juridiques, Nicolas Houde, professeur au département de science politique et Gabrielle Paul pekuakamiulnu et étudiante à la maîtrise en science politique.

Le projet sur lequel nous travaillons vise à mieux comprendre les traditions juridiques et politiques des Pekuakamiulnuatsh pour savoir comment aujourd'hui elles peuvent servir le projet de constitution dans lequel la communauté est présentement engagée. Pour y parvenir, nous comptons rassembler et analyser des récits importants de la communauté.

Il s'agit d'un projet de recherche en collaboration avec la communauté et nous souhaitons collaborer étroitement avec

les aînés et les porteurs de savoir de la communauté, c'est très important pour nous.

Nous voudrions par ailleurs discuter avec des gens de la communauté qui souhaiteraient nous partager les récits et les histoires qui circulent dans leur famille par rapport à la vie en territoire ou à la vie en communauté, par exemple.



Gabrielle Paul

Cette participation se ferait dans le cadre d'une entrevue individuelle et confidentielle. Si cela vous interpelle ou si vous avez des questions, n'hésitez pas à entrer en contact avec nous. Vous pouvez écrire à Gabrielle Paul à l'adresse courriel suivante : gabrielle.paul@umontreal.ca ou lui téléphoner au numéro de téléphone : [418 671-2413](tel:4186712413).

Au plaisir de vous rencontrer,

Tshinishkumitnau!



Doris Forget



Nicolas Houde



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan u tipatshimunuau

Les nouveaux élus de Katakuhimatsheta



Les élus de Katakuhimatsheta ont été assermentés le 6 août dernier. Une déclaration d'engagement auprès des Pekuakamiulnuatsh suivra dans les prochaines semaines.

Résultats de la pêche au filet 2021 des Pekuakamiulnuatsh

La pêche printanière au filet des Pekuakamiulnuatsh s'est déroulée du 17 avril au 17 mai 2021, soit sur une période de 30 jours, ainsi que le prévoit le Code de pratique sur les prélèvements fauniques. Selon des données recueillies par l'unité Droits et protection du territoire de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, les pêcheurs ilnu ont capturé au total 685 ouananiches et 3 614 dorés avec un effort de 37 filets pour 406 jours-filets. Ces données sont fournies en tenant compte de la proportion de 11 % des pêcheurs (4 pêcheurs) qui n'ont pas remis leur formulaire d'inventaire. Cette année, les pêcheurs ont mouillé leur filet en moyenne pour une durée de 13 jours, le code de pratique permettant aux Pekuakamiulnuatsh de pratiquer leurs activités pour un total d'au plus 21 jours.

Comme au cours des 7 dernières années, des mesures avaient été mises en place par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, avec des collaborateurs régionaux, pour favoriser la cohabitation durant la période de chevauchement de cette activité traditionnelle avec la pêche sportive. La récolte de doré pour les Pekuakamiulnuatsh a diminué depuis les deux dernières années, malgré un effort similaire de pêche : 408 jours-filets en 2020 et 390 jours-filets en 2019. Il en est tout autrement pour les captures de la ouananiche qui ont plus que triplées cette année si l'on compare à l'an passé. Malgré une bonne récolte du côté des pêcheurs sportifs au cours des deux dernières années, cette tendance n'avait pas été observée du côté des Pekuakamiulnuatsh en 2019 et 2020. Cette année, à la lumière de la satisfaction des pêcheurs sportifs constatée depuis le début de la saison, il est probable que cette tendance à la hausse pour la ouananiche soit aussi observable dans les résultats de la pêche sportive pour 2021.

Année	Nombre de filets utilisés	Récolte doré					Récolte ouananiche				
		Ilnu	%	Sportif (en soirée)	%	Total	Ilnu	%	Sportif (en journée)	%	Total
2009	20	1 778	10,8	14 610	89,2	16 388	127	1,9	6 728	98,1	6 855
2010	27	1 708	6,3	25 401	93,7	27 109	344	6,5	4 938	93,5	5 282
2011	37	2 356	7,4	29 663	92,6	32 019	391	5,0	7 399	95,0	7 790
2012	38	3 033	4,6	62 519	95,4	65 552	624	7,3	7 972	92,7	8 596
2013	39	1 320	3,8	33 526	96,2	34 846	276	5,4	4 850	94,6	5 126
2014	41	1 706	5,2	31 131	94,8	32 837	432	10,8	3 576	89,2	4 008
2015	38	2 542	11,8	19 026	88,2	21 568	399	6,9	5 415	93,1	5 814
2016	34	2 814	10,2	24 834	89,8	27 648	212	4,9	4 090	95,1	4 302
2017	34	3 795	17,4	18 035	82,6	21 830	82	1,4	5 752	98,6	5 834
2018	32	4 241	7,5	52 500*	92,5	56 741	184	3,1	5 748	96,9	5 932
2019	33	5 335	5,1	99 000*	94,9	104 335	240	3,0	7 742	97,0	7 982
2020	36	4 788	3,7	126 000*	96,3	130 788	200	1,7	11 883	98,3	12 083
2021	37	3 614					685				

* Jusqu'en 2017, les résultats de récolte de doré des pêcheurs sportifs ne comptabilisaient que la récolte effectuée en soirée. Depuis 2018, on retrouve dorénavant dans la brochure de la Corporation de LACtivité Pêche Lac-Saint-Jean, *La pêche sportive dans l'AFC du lac Saint-Jean*, la récolte totale en journée et en soirée qui aurait été atteinte par les pêcheurs sportifs.

Rappelons que la pêche au filet des Pekuakamiulnuatsh se pratique de façon familiale et communautaire. Selon une enquête interne, on estime qu'une douzaine de personnes en moyenne bénéficient de la récolte de chaque filet.